

CAF : l'aide aux familles étendue

Le dispositif d'aide aux loisirs de la CAF étendu.



L'aide aux loisirs de la Caisse d'allocation familiale (CAF) est étendue aux familles ayant un quotient inférieur ou égal à 800€ au mois de janvier 2021.

Le but est de faciliter l'inscription des jeunes à des activités de loisirs organisées par des associations ou la municipalité pendant la période scolaire et/ou les vacances.

Le montant de l'aide est de 180€ au maximum pour un enfant de 4 à 11 ans, de 140€ au maximum pour un adolescent de 12 à 16 ans et de 360€ au maximum si l'enfant est en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH). L'aide sera directement versée aux familles sur présentation d'une attestation, dans la limite des fonds disponibles.

Cette année, les familles recevront leur(s) notification(s) de droit par courrier au cours du mois de juin.

Infos pratiques

Plus d'informations en cliquant [ici](#).

Documents

[Aide aux loisirs CAF 2021](#)